



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2018-111

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2018

Sommaire

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier

03-2018-11-07-001 - Décision n° 3205/2018 de délégations spéciales de signature pour le pôle Fiscalité et Comptes publics (4 pages)

Page 3

03-2018-11-08-001 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL n° 3223 / 2018 du 8 novembre 2018 (1 page)

Page 8

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2018-11-09-001 - Extrait de l'arrêté n°3229-2018 du 9 novembre 2018 portant délégation de signature à Madame Muriel PREUX, Directrice de la sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est (2 pages)

Page 10

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2018-11-07-001

Décision n° 3205/2018 de délégations spéciales de
signature
pour le pôle Fiscalité et Comptes publics



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Moulins, le 7 novembre 2018

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'ALLIER**

9, avenue Victor Hugo
BP 81609
03016 MOULINS cedex
Téléphone : 04.70.35.12.35
MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

**Décision n° 3205/2018 de délégations spéciales de signature
pour le pôle Fiscalité et Comptes publics**

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de
l'Allier ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des
finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de
l'Allier ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Philippe BAUDIER, administrateur général
des finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 2 mai
2017 la date d'installation de M. Philippe BAUDIER dans les fonctions de directeur départemental des
Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions
de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule
signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



1. Pour la Division des affaires juridiques et du contrôle fiscal

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **Mme Geneviève GARNIER**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division.

Affaires juridiques et contentieux

Délégation est donnée à :

Mme Karine IZANS-MASSON, inspectrice des finances publiques
Mme Annick VILLARD, inspectrice des finances publiques
M. Patrick DUFOUR, inspecteur des finances publiques
M. Julien BIZEBARRE, inspecteur des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Contrôle fiscal

Délégation est donnée à :

Mme Laurence ROGER DE GARDELLE, inspectrice des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

2. Pour la Division des Professionnels, Assiette des particuliers, Missions foncières et patrimoniales

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **Mme Pascale CALMON-QUERSIN**, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable de la division, puis à **Mme Geneviève GARNIER**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des affaires juridiques et du contrôle fiscal.

Assiette des professionnels

Délégation est donnée à **Mme Jacqueline COGNET**, inspectrice des finances publiques, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Assiette des particuliers – Missions foncières et patrimoniales

Délégation est donnée à :

Mme Valérie CHANUDET, inspectrice des finances publiques
M. Didier DE SEVERAC, inspecteur des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

3. Pour la Division des collectivités locales

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **Mme Céline POTERON**, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable de la division, puis à **Mme Geneviève GARNIER**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des affaires juridiques et du contrôle fiscal.

Gestion et animation du secteur local, Qualité comptable, Expertise et soutien juridique, Dématérialisation

Délégation est donnée à :

Mme Julie AUDOLY, inspectrice des finances publiques
Mme Emmanuelle LAMADON, inspectrice des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

FDL / Avances aux collectivités locales / Contrôle budgétaire

Délégation est donnée à :

Mme Delphine ROUILLARD, inspectrice des finances publiques
Mme Marie-France MARGOLLE, inspectrice des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Modernisation / Monétique / Chargée de clientèle CDC-DFT

Délégation est donnée à **Mme Marie-Hélène MAGNET**, inspectrice des finances publiques, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Pour les activités liées à la Caisse des dépôts et consignations, cette délégation s'exerce, sous réserve des dispositions et restrictions fixées par la délégation particulière de M. Philippe BAUDIER dans le cadre de ses fonctions de préposé de la Caisse des dépôts et consignations.

4. Pour la Division recouvrement tous produits et action économique

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **M. Nicolas RAY**, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division.

Recouvrement des créances de toute nature, Animation, Contentieux-expertise

Délégation est donnée à :

Mme Virginie IGIER, inspectrice des finances publiques
M. David LAMUGNIERE, inspecteur des finances publiques
M. Fabien BLANC, inspecteur des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Huissiers

Délégation est donnée à :

M. Patrick MATHIEU, inspecteur des finances publiques
Mme Laurence TAVERON, inspectrice des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Expertise économique et financière, CCSF / Surendettement / Casinos

Délégation est donnée à **M. Thomas AUDOLY**, inspecteur des finances publiques, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

5. Pour la Division comptabilité et autres opérations de l'Etat

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **Mme Véronique MATHEVET**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division.

Centralisation PNC / DFT

Délégation est donnée à **M. Eric MARGOLLE**, inspecteur des finances publiques, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Il reçoit en outre délégation expresse à l'effet de signer les chèques sur le Trésor.

6. Pour le secteur des régies Etat et des collectivités locales

Délégation est donnée à **M. Eric MONDUC**, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Article 2 : La présente décision prend effet le 7 novembre 2018.
Elle annule les décisions prises antérieurement. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Philippe BAUDIER

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2018-11-08-001

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL n° 3223 / 2018 du 8
novembre 2018

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL n° 3223 / 2018 du 8 novembre 2018**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Robert CARTON, contrôleur, à l'effet de signer, dans le cadre de sa mission auprès du service des impôts des entreprises de VICHY :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 2 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 2 000 € ;

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Allier,

Signé

Philippe BAUDIER

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2018-11-09-001

Extrait de l'arrêté n°3229-2018 du 9 novembre 2018
portant délégation de signature à Madame Muriel PREUX,
Directrice de la sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est

PREFECTURE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n°3229-2018 du 9 novembre 2018 portant délégation de signature à Madame Muriel PREUX, Directrice de la sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée, à Mme Muriel PREUX, directrice de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est à l'effet de signer au nom de la préfète, dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions suivantes :

N°	Nature de la décision	Références
1	Rétention d'aéronef français ou étrangers qui ne remplit pas les conditions prévues par le code des transports et par le livre 1 ^{er} du code de l'aviation civile pour se livrer à la circulation aérienne ou dont le pilote a commis une infraction au sens de ces codes	Article L.6231-1 et 6231-2 du code des transports
2	Les autorisations au créateur d'un aérodrome privé ou à usage restreint d'équiper celui-ci d'aides lumineuses ou radioélectriques à la navigation aérienne ou de tous autres dispositifs de télécommunications aéronautiques	Articles D.232-4 et D.233-4 du code de l'aviation civile
3	Décisions de délivrance des titres de circulation permettant l'accès et la circulation en zone coté piste ou en zone de sûreté à l'accès réglementé des aérodromes	Articles R.213-3-2 et R.213-3-3 du code de l'aviation civile
4	Déroptions aux hauteurs minimales de vol imposées par la réglementation, en dehors du survol des agglomérations, ou des rassemblements de personnes ou d'animaux en plein air, ou le survol de certaines installations ou établissements	Règlement de la circulation aérienne
5	Autorisations, dans les zones grevées de servitudes aéronautiques, d'installations et équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérien public, ainsi que d'installations nécessaires à la conduite de travaux pour une durée limitée	Article D 242-8 et D 242-9 du code de l'aviation civile
6	Autorisation de re-décollage d'aéronefs ayant été contraints de se poser hors d'un aérodrome régulièrement établi	Article D. 132-2 du code de l'aviation civile
7	Les délivrances des licences d'exploitation des stations d'émission radio du service aéronautique	Article D .133-19-3 du code de l'aviation civile

Article 2 : En cas d'absence ou d'indisponibilité de Mme PREUX Muriel, délégation est consentie aux agents placés sous son autorité, listés ci-dessous, dans les limites de leurs attributions, à l'effet de signer les actes ou décisions prévues à l'article 1 :

- Mme Cécile DU CLUZEL, adjointe à la directrice de la DSAC-CE, chargée des affaires - techniques, pour les § 1 à 7 ;
- M. Guilhem MAGOUTIER, chef de la division sûreté, pour le § 3 ;
- Mme Christine GALTIER et Mme Gwendolyne BRETAGNE, assistantes à la division sûreté, pour le § 3 ;
- MM. Arnaud BORD, Claude GRÉMY, Laurent LASSASSEIGNE, Sami MAÏT assistants à la division sûreté, pour le § 3 ;
- M. Thierry LHOMMEAU, chef de la division transport aérien, pour le § 1 ;
- Mme Géraldine MARCHAND-DEMONCHEAUX, cheffe de la division régulation et développement durable pour le § 5 ;
- M. Patrick BRONNER, Adjoint au chef de la division régulation et développement durable pour le § 5 ;
- M Sylvain MOLE, chef de la division aviation générale pour le § 4.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°2997-2018 du 5 octobre 2018 est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier et la directrice de la sécurité de l'aviation civile centre-est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 9 novembre 2018

La préfète,

signé

Marie-Françoise LECAILLON